

**Synthèses numériques, synthèse historique
Mathématiques et histoire au XXe siècle**

Stéphane Callens

► **To cite this version:**

Stéphane Callens. Synthèses numériques, synthèse historique Mathématiques et histoire au XXe siècle. 10; Université de Lille III. 1986. <hal-01247873>

HAL Id: hal-01247873

<https://hal-univ-artois.archives-ouvertes.fr/hal-01247873>

Submitted on 23 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

(1986-10)

SYNTHESES NUMERIQUES, SYNTHESE HISTORIQUE

MATHEMATIQUES ET HISTOIRE AU
XXe SIECLE

STEPHANE CALLENS

UNIVERSITE DE LILLE III

17 DECEMBRE 1986

Stéphane CALLENS
Le 17 Décembre 1986
Exposé à l'Université de Lille III.

SYNTHESES NUMERIQUES, SYNTHESE HISTORIQUE

Avant-propos

Nous menons actuellement une recherche sur les politiques d'emploi contemporaines (1). On ne parle de politique d'emploi que depuis environ 1975; auparavant, on parlait de politique de main d'oeuvre. L'enquête porte plus précisément sur les années 1984 et 1985. Des plongées rétrospectives s'avèrent cependant nécessaires à l'ancrage de nos travaux.

Celles-ci sont effectuées dans le cadre d'un groupe de recherches qui regroupe des juristes, des économistes et des historiens (2). L'historien se trouve confronté à une tâche de conciliation de points de vue, pour un objectif de synthèse commun à tous les participants.

Il semble alors opportun de revisiter un grand précédent en la matière : la bibliothèque de synthèse historique d'Henri BERR qui avait fait appel à des historiens comme Georges HARDY et Sébastien CHARLETY, des économistes comme Gaétan PIROU et Jean-Marcel JEANNENEY et des juristes comme P. ESMEIN. La collection "L'évolution de l'humanité" est célèbre pour avoir édité les travaux de Lucien FEBVRE et Marc BLOCH. Cependant, les conceptions de BERR et de l'école des Annales diffèrent sur la manière de nouer ensemble mathématique et histoire. Qu'il y ait différentes manières d'effectuer cette liaison ne doit pas étonner ; et ces différentes manières ne sont pas forcément exclusives l'une de l'autre : l'archéologie, elle-même, ne naît-elle pas de la rencontre d'une investigation historique avec un peu de géométrie, comme en témoigne l'histoire de l'égyptologie (3).

(1): Stéphane CALLENS, Nicole KERSCHEN, Anne-Valérie NENDT: Les aides à l'emploi, Septembre 1987.

(2): Groupement scientifique INSEE/CNRS, Institutions, Emploi et Politique Economique, 59-61, rue Pouchet 75017 PARIS.

(3): Stéphane CALLENS Etude sur la description de l'Egypte, Université de Lille III, 1985.

HISTOIRE ET ANALYSE DES DONNEES

Que le contrat de mariage entre Mathématique et Histoire soit parfois redéfini est bien compréhensible si l'on considère l'histoire des mathématiques sociales au 20ème siècle. Autour des années 1900, ce sont les travaux de l'école biométrique. Vers les années 1930, ce sont les courants de l'analyse conjoncturelle. Dans l'après-guerre la recherche opérationnelle et la théorie des jeux jouèrent un grand rôle. Depuis les années 1970, l'analyse des données est apparue, et elle marque l'actualité de cette nouvelle relation encore peu stabilisée aujourd'hui entre Mathématique et Histoire (4).

L'analyse des données - au contraire de son appellation - est plus une collection de techniques de synthèse : à la fois lecture, résumé, déduction. L'opération, réalisée par la machine, peut être présentée comme une projection, mais où toutefois des considérations asymptotiques et probabilitaires ne sont pas absentes. Passer du plan-relief à la carte topographique, c'est aller d'une géométrie tridimensionnelle à une géométrie bidimensionnelle - et cette opération est fondatrice de l'archéologie moderne -. L'analyse des données considère la géométrie imaginaire multidimensionnelle des tableaux statistiques et la projette dans un plan, en permettant ainsi une perception plus aisée, en principe. Il s'agit donc, avant tout, d'une technique descriptive, comme peuvent l'être celles de la géographie générale, ou de l'astrométrie.

Les difficultés, au dire des praticiens résident surtout dans la pertinence de la mise en oeuvre des algorithmes (5). Ce qui est alors remarquable, c'est que justement pour bien caler des enquêtes statistiques, le statisticien se fait historien. D'où un ensemble de travaux portant sur les algorithmes développés (Histoire et préhistoire de l'analyse des données de BENZECRI), les vecteurs institutionnels (Michel VOLLE histoire de la statistique industrielle) les nomenclatures (articles d'Alain DESROSIERES ET de Laurent THEVENOT dans la revue de L'INSEE Economie et statistique).

(4): Les caractéristiques épistémologiques de ces principaux courants peuvent être rapprochés de celles des travaux historiques. La périodisation schématique permet une mise en correspondance avec les courants historiographiques (Revue de Synthèse en 1900, Annales en 1930).

(5): Cf Michel VOLLE Analyse des données, Economie, 1983, Chapitre 1: Présentation d'ensemble.

Un événement récent - la demande du Premier Ministre au Directeur Général de l'INSEE - marque bien l'assiette du chiffre de chômage : il s'agit d'une transaction. Le quantitatif ne peut y prétendre ni à une naturalité, ni au symbolisme d'une harmonie sous-jacente, ni à n'être qu'une petite variation dans une croissance : il est aussi pleinement vrai qu'artificiel.

S'appuyant sur des rapports de force, une tension entre le savoir et le pouvoir, il invite à écrire un traité de la guerre quantitative, dans lequel l'historien doit rechercher les rapports de force sous-jacent au quantitatif. Ce qui nous met à l'opposé de l'espoir du recours aux nombres comme une source d'apaisement dans les querelles.

L'intelligence de ces armements informatifs est sans doute fondamentale pour un historien qui aurait aujourd'hui un projet historiographique à la Thucydide : la production des synthèses numériques est alors elle-même intégrée à l'enquête historique (6). L'alliance de la Mathématique et de l'Histoire peut ainsi se concevoir sur de nouvelles bases, différentes de celles de courants historiographiques du début du siècle; bases que nous allons maintenant rappeler brièvement.

1°) MATHEMATIQUE ET HISTOIRE CHEZ HENRI BERR

En 1900, Henri BERR crée la Revue de Synthèse Historique. Un commun rejet de l'érudition historique allemande ou de ce que BERR appelle la synthèse érudite de LANGLOIS et SEIGNOBOS, réunit les courants historiographiques français et italiens. BERR raconte ses discussions avec CROCE à l'époque, publie les articles de CROCE dans la Revue de Synthèse Historique, mais marque la divergence de vue des deux courants. BERR considère que l'histoire est une science, CROCE, un art.

C'est surtout une question d'alliance. Le courant historiographique français préfère l'alliance avec les sciences positives.

(6): L'histoire de la statistique industrielle de Michel VOLLE me paraît être l'exemple le plus achevé du récit d'un conflit informatif.

L'emblème de cette alliance, choisi par BERR, est Claude BERNARD; il y a l'idée d'une histoire expérimentale, comme Claude BERNARD parlait d'une médecine expérimentale. BERR comprenait les mathématiques à travers une épistémologie "biologique", proche de celle qui sera développée par BERGSON et la synthèse historique pour BERR jouant un rôle similaire à celui de la philosophie pour BERGSON, une science abstraite générale, prolongeant, surplombant les sciences positives (7).

BERGSON oppose Instinct et Intelligence, BERR oppose Synthèse et Système. "La synthèse résulte de l'action spontanée de l'esprit, conforme à sa nature intime", dit BERR; un même privilège de l'automaticité spirituelle construit l'opposition de l'instinct à l'intelligence chez BERGSON.

Le système - et pour BERR les sociologies sont des systèmes, tout comme les oeuvres de l'érudition allemande - rate la vie, tandis que chez BERGSON "l'intelligence est caractérisée par une incompréhension naturelle de la vie" (Evolution créatrice, p.166 de l'éd. PUF, 1983). Et du côté de l'Intelligence Bergsonienne, il y a la Mathématique.

Pour BERR, Mathématique et Histoire sont contradictoires. Mais il n'interdit pas une unification possible à venir, résultat d'un effort d'organisation collective. Alors que pour BERGSON, l'opposition entre Mathématique et approche de la vie est ~~grossièrement~~ définitive, liée dans la nature.

Comment concilier la Mathématique qui, dit-il "est relative au Tout, étudie le multiple en tant qu'un et le discontinu en tant que continu" (la Synthèse des connaissances et l'histoire, thèse, 1898, p. 359 et 366) et l'historique qui "est relatif aux éléments" et qui s'intéresse à toutes les manifestations singulières de l'être humain? BERR répond dans sa thèse de 1898, à la question qu'il a ainsi formulé par à la fois une invitation au concours dans une recherche collective car le mouvement contient en lui-même un processus d'unification et une indication sur cette science résultante et unitaire qui sera une "dynamique supérieure" construite par l'étude des Formes, seul mince filet de vie accessible à la connaissance mathématique.

(7): Cependant leurs philosophies du hasard sont radicalement différentes. C'est bien ce qui distingue l'historien BERR du philosophe BERGSON.

L'ouvrage sur la synthèse en Histoire de BERR contient une détermination plus pratique, en orientant les investigations donnant lieu à un concours entre Mathématique et Histoire vers la recherche d'une "loi du développement réglant l'apparition du nouveau" (Synthèse en histoire, p.34). Est donc essentiellement historique, dit-il, (La synthèse en histoire, p.26), "le développement qui est le changement dans la durée". Dans cette étude empirique concertée, le partage entre l'histoire et la mathématique est une délimitation cause/effet, individu/collectif:

```

:-----:
: HISTOIRE      : MATHEMATIQUE :
:-----:
: Cause        : Effet         :
:-----:
: Individu     : Collectif     :
:-----:

```

Seule l'histoire est explicative, "la statistique quant à elle permettant de se guider dans le dédale des effets" (La synthèse historique p. 180). L'histoire seule permet l'accès à l'atome-individu acteur, tandis que la mathématique décrit des "manifestations collectives" et des "effets de masse" (La Synthèse en Histoire, p. 180).

Le terme même d'Evolution - BERR appela sa collection l'Evolution de l'Humanité - inclut à la fois Nature et Histoire. Cette inscription naturaliste va se faire moins forte avec les Annales.

ARON, dans ce chapitre de l'Introduction à la philosophie de l'histoire, (p. 177 à 184, éd. "Tel", 1981) parle de l'émiettement de ce projet d'histoire générale autour de l'évolution humaine (p. 183), en une "pluralité d'histoires indépendantes".

La filiation "Annales" - synthèse historique me semble importante. Avec les Annales ESC, s'introduit une part de repérage économique-social plus prononcée dans des constellations d'histoire particulières ; mais BERR avait déjà fait le choix de l'empirisme, de l'étude positive. L'éclatement d'un projet universel fait apparaître une analyse conjoncturelle : il n'est pas sûr cependant que les rapports mathématique et histoire soient profondément transformés, pensés sur des bases nouvelles.

Un principe d'irréductibilité des phénomènes vitaux à une saisie mathématique fonctionne toujours: son option maximaliste est celle de la philosophie de BERGSON, son option minimaliste installe la forme. J'en veux pour preuve que l'idée de forme, de "patterns", qui, on l'a vu, organise l'interface entre les sciences de la vie, comprise dans un sens très général incluant l'histoire, et les mathématiques chez Henri BERR est encore présente dans l'article fondateur de l'Analyse des Données (8).

Ni de formes, ni de modèles, il semble que nous nous occupons - pour notre enquête sur le chômage et les politiques d'emploi - de réalités transactionnelles (9).

On peut définir le chômage comme une réalité transactionnelle: le numérique est fondamental dans sa constitution. La folie peut-être citée comme autre exemple de réalité transactionnelle ; le chômage est corrélatif d'un savoir statistique, la folie d'un savoir médical.

Le propre d'une réalité transactionnelle est de ne pas supporter le voyage.

Que veut dire folie dans une société orientale qui parle de saint homme pour des phénomènes cliniquement identifiés comme relevant d'une pathologie de la déraison : les récits de voyageurs du XVIIIème siècle abondent de ces rencontres avec des saints hommes; l'armée française lors de l'expédition d'Egypte les pourchassera. De même que veut dire chômage pour une société à structure agraire : sa réalité est bien identifiable, mais ne peut s'imposer que par une violence de l'esprit.

(8): J.P. BENZECRI Statistical analysis as a tool to make patterns emerge from data, Colloque d'Honolulu, 1968.

(9): Paul VALERY a parlé de "conventions" Robert MUSIL de "possibilités", Michel FOUCAULT -en particulier, à propos de la folie-de "réalités transactionnelles"; une étude comparative serait intéressante.

2°) L'INVENTION DU CHOMAGE

L'histoire en est racontée dans l'ouvrage de Robert SALAIS, Nicolas BAVEREZ, Bénédicte REYNAUD : L'invention du chômage (PUF, 1986). Elle est décomposée en trois temps, suivant le cours des recensements quinquennaux. Nous détaillerons ceux de 1891, 1896 et 1936.

1891 : Avant la formation de la catégorie statistique du chômage:

Le résumé général du recensement de population sépare pour la présentation de ces résultats, une population classée par conditions d'un reste de personnes non classées ou sans profession, qui ne sont ni actives ni inactives.

La catégorie statistique de chômeur n'existe pas. La catégorie statistique qui existe est celle des "gens sans place".

La place est le concept crucial du classement de 1891. On peut être actif dans une place, y être patron, employé, ouvrier ou être inactif dans une place, en étant membre de la famille ou domestique. La place est régentée par le chef de ménage qui possède une profession et se situe par là même sur le marché du travail (cf. Bulletin individuel "Profession, position ou occupation" dernière question).

En 1891, le travail n'incorpore pas ce qui résulte du mouvement interne quotidien de la maisonnée. Le personnel domestique est classé dans les inactifs, mais par contre le capital travaille: les personnes vivant de leurs revenus font partie de cette population active.

Un exemple simple permet de comprendre: une personne disposant d'une rente ou pension et ayant une aide familiale. Le recenseur au XIXème siècle classe la retraitée ou la rentière dans les actifs et l'aide familiale dans les inactifs, alors qu'aujourd'hui, c'est exactement l'inverse.

TABLEAU I. — Lancement de la population par groupes professionnels.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

I. — Population professionnelle classée par groupe de professions et par condition. — État d'ensemble.

CONDITIONS.	PERSONNES strictement exclues de leur revenu.									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	AGRI- CULTURE.	INDUSTRIE.	TRANSPORTS.	COMMERCE.	FORCE PUBLIQUE.	ADM- NISTRATIONS PUBLIQUES.	PROFESSIONS LIBÉRALES.	PERSONNES strictement exclues de leur revenu.	TOTAL.	
Patrons.....	3,370,016	3,021,459	62,501	670,969	558,186	202,205	420,133	956,729	7,671,308	
Employés.....	75,400	207,222	138,707	378,318	781	7,626	78,024	13,021	899,099	
Ouvriers.....	2,800,183	3,319,217	215,970	480,311	2,908	30,435	20,819	106,061	7,101,949	
Total de la population active.....	6,535,599	4,548,098	447,187	1,738,631	561,875	240,269	527,976	1,075,811	15,675,156	
Familles de présidents.....	10,216,749	4,814,085	730,040	1,083,341	161,611	450,816	419,500	781,115	19,551,257	
Domestiques des précédents.....	683,500	169,477	22,106	230,428	12,158	52,526	137,397	312,823	1,609,432	
Total de la population inactive.....	10,900,249	4,983,562	752,146	2,922,805	153,769	459,342	566,897	1,093,939	21,154,689	
Total général de la population classée.....	17,435,838	9,532,560	1,199,333	3,961,406	715,624	699,611	1,111,873	2,169,750	36,829,135	
Population non classée.....	Sans profession : retinites, volants, filles publiques, gros sans place, etc. Individus non classés. — Enfants en nourrice, étudiants ou élèves internes des collèges ou pensionnats, personnel interne des asiles, hôpitaux, hospices, etc. Enfants trouvés. Professions inconnues.									1,303,250
Total général de la population présente.....										38,132,385

INSTRUCTIONS.

MODÈLE N° 1.

(Format : largeur, 0^m19; hauteur, 0^m25.)

DEPARTEMENT

ARRONDISSEMENT

CANTON

DÉNOMBREMENT DE 1891.

BULLETIN INDIVIDUEL.

COMMENT

Quartier

Rue

Il doit être établi un bulletin séparé pour chaque personne DE TOUT AGE et de tout sexe, qui a passé dans la maison la nuit du 11 au 12 avril 1891.

Voir au verso la note explicative.

DEMANDES.		RÉPONSES.
Nom et prénom.	Quel est votre nom de famille?..... Quels sont vos prénoms?.....	
Sexe.	Masculin ou féminin?.....	
Age.	Quel est votre âge?.....	
Lieu de naissance.	Où étiez-vous né? { <ul style="list-style-type: none"> en France { dans quel département?.. dans quelle commune?... dans quelle colonie ou possession?... à l'étranger? — dans quel pays?..... 	
Nationalité.	Êtes-vous..... { <ul style="list-style-type: none"> né de parents français?..... naturalisé Français?..... étranger? — de quelle nation?..... 	
État civil.	Êtes-vous..... { <ul style="list-style-type: none"> célibataire?..... marié?..... veuf?..... divorcé?..... Durée du mariage?.....	
Nombre d'enfants par famille.	Combien avez-vous d'enfants légitimes vivants (présents et absents)?.....	
Profession, position ou occupation.	Quelle est votre profession?..... Êtes-vous..... { <ul style="list-style-type: none"> patron ou chef d'exploitation?..... employé ou commis?..... ouvrier, journalier ou manoeuvre?..... Êtes-vous domestique attaché à la personne?..... Si vous n'avez aucune profession distincte, ou si vous êtes domestique, quelle est la profession du chef de ménage?.....	
Séjour.	Habitez-vous dans la commune?..... Y étiez-vous de passage ou momentanément?.....	

DÉNOMBREMENT DE 1891.

NOTES EXPLICATIVES.

(Figurant au dos du bulletin individuel.)

Un bulletin spécial doit être établi au nom de tout individu, homme, femme ou enfant, sans aucune distinction, qui a passé la nuit du 11 au 12 avril dans la maison.

Le bulletin sera rempli par l'intéressé lui-même; s'il ne sait ou ne peut écrire, il le fera remplir par une autre personne. Les explications qui suivent permettront de répondre sans difficulté aux questions très simples que pose le bulletin.

Nom et prénom. — On écrira lisiblement son nom sur la première ligne et, sur la seconde, ses prénoms ou surnoms. — Il suffira d'indiquer parmi les prénoms ceux sous lesquels on est connu.

Sexe. — On écrira dans la colonne prévues : *masculin* ou *féminin*.

Age. — On indiquera le nombre d'années accomplies, non compris l'année en cours. — Pour les enfants de moins d'un an, on indiquera le nombre de mois ou de jours.

Lieu de naissance. — Si le recensé est né en France, il remplira les deux premières lignes de la réponse en indiquant dans quel département et dans quelle commune il est né. — S'il est né dans une colonie ou possession, il remplira la troisième ligne. — S'il est né à l'étranger, les trois premières lignes resteront en blanc, et il mentionnera, en regard de la quatrième ligne, la ville ou le pays où il est né (*Manchester, Angleterre; Andrinople, Turquie; Saragosse, Espagne*). — Dans le cas où l'intéressé ne connaîtrait pas le lieu exact de sa naissance, il pourra au moins indiquer s'il est né en France et dans quel département, ou, s'il est né à l'étranger, dans quelle province.

Nationalité. — Le recensé écrira sur la première ligne : *Français*, ou sur la seconde : *Naturalisé*, selon qu'il sera Français de naissance ou qu'il aura acquis postérieurement la qualité de Français (par naturalisation, ou mariage pour les femmes). S'il est étranger, les deux premières questions resteront sans réponse et il indiquera seulement sur la troisième ligne sa nationalité : *Allemand, Italien, Belge, Russe*, etc. Les individus de nationalité austro-hongroise devront préciser s'ils sont *Autrichiens* ou *Hongrois*.

État civil. — On devra, suivant le cas, répéter en regard d'une des lignes le mot : *célibataire, marié, veuf, divorcé*.

Les conjoints séparés doivent répondre : *marié*. — A la question : *Durée du mariage?* répondre par le nombre d'années écoulées depuis la célébration du mariage jusqu'au jour du recensement ou jusqu'à la mort du conjoint ou au divorce.

Nombre d'enfants par famille. — Le chef de famille (le mari dans les ménages, la femme si elle est veuve) inscrira en regard de cette question le nombre d'enfants légitimes vivants (présents et absents, quel que soit leur âge), et issus tant du mariage subsistant que des mariages antérieurs, s'il y a lieu.

Profession, position ou occupation. — En regard de la première ligne : *Quelle est votre profession?* il ne sera répondu que sur le bulletin du chef de ménage et sur ceux des personnes du ménage (y compris les domestiques) qui exercent une profession distincte. Les autres membres du ménage répondront : *non*, et inscriront à la dernière ligne la profession du chef de ménage.

Si le recensé exerce plusieurs professions, il n'inscrira que sa profession principale, c'est-à-dire celle qui lui procure la majeure partie de ses moyens d'existence.

On évitera les réponses vagues et générales telles que : *négociant*, — *employé*, — *journalier*. Il faut expliquer quel négoce on exerce, quel emploi on occupe, à quelle industrie on travaille. On devra spécifier sa profession en la définissant par sa désignation courante et usuelle. Ainsi l'on dira : *tailleur de pierres*, — *tailleur d'habits*, — *fileur de coton*, — *tourneur en cuivre*, — *bovier*, — *maraisier*, etc.

En ce qui concerne les professions industrielles ou commerciales, on ajoutera à la désignation de la profession indiquée les mots *fabriquant* ou *marchand*, suivant que l'on fabrique les produits ou qu'on se borne à les vendre.

Les autres questions sont destinées à faire connaître quel lien rattache le recensé à la profession qui a été indiquée à la première ligne. Ainsi le cultivateur peut exercer cette profession comme propriétaire faisant valoir, comme fermier, comme mélayer, comme journalier ou domestique de ferme. Après avoir écrit : *cultivateur*, ou *maraisier*, ou *forestier*, ou *vigneron*, à la première ligne, il répondra donc suivant les distinctions ci-dessus : *propriétaire*, ou *fermier*, ou *mélayer*, ou *journalier*, ou *domestique de ferme*.

Séjour. — Il suffira de répondre par *oui* à l'une des deux questions.

INSTRUCTIONS.

DEPARTEMENT

MODÈLE N° 1.

COMMUNE

(Format : largeur, 0^m19; hauteur, 0^m25.)

ARRONDISSEMENT

Quartier

DÉNOMBREMENT DE 1896.

Rue

BULLETIN INDIVIDUEL.

Il doit être établi un bulletin séparé pour chaque personne DE TOUT ÂGE et de tout sexe, qui a passé dans la maison la nuit du 28 au 29 mars 1896. Il en devra être établi un même pour les enfants en bas âge.

Voir au verso les notes explicatives

1. Nom et prénom.	Quel est votre nom de famille? Quels sont vos prénoms?	
2. Sexe.	Masculin ou féminin?	
3. Âge.	Quel est votre âge?	
4. Lieu de naissance.	Où êtes-vous né? <ul style="list-style-type: none"> en France { dans quel département? dans quelle commune? dans quelle colonie ou possession? à l'étranger? — dans quel pays? 	
5. Nationalité.	Êtes-vous..... <ul style="list-style-type: none"> né Français? naturalisé Français? étranger? — de quelle nation? 	
6. État civil.	Êtes-vous..... <ul style="list-style-type: none"> célibataire? veuf? marié? divorcé? Durée du mariage?	
7. Nombre d'enfants.	Combien avez-vous d'enfants vivants (présents et absents)?	
8. Séjour.	Habitez-vous dans la commune? Y êtes-vous de passage ou momentanément?	
9. — Profession, position ou occupation.	Quelle est votre profession? Précisez : Par exemple : Si vous êtes agriculteur, dites si vous êtes propriétaire exploitant, fermier, métayer, journalier agricole, domestique de ferme; si vous fabriquez dans vos ateliers (ne vous appelez fabricant que dans ce cas), dites fabricant de tel produit; dites aussi raffineur de sucre, entrepreneur de... réparateur de... etc. ou, pour désigner un commerce, dites négociant en... marchand de... loueur de... etc. Précisez aussi pour les professions libérales; dites instituteur public, instituteur privé, artiste peintre, artiste lyrique, etc. — Si vous êtes employé, ouvrier, dites quel est exactement votre métier, quelle est votre spécialité; dessinateur sur étoffes, comptable, tourneur en bois, tourneur en cuivre, tailleur de pierres, etc. — Pour les personnes sans profession répondre : DÉBANT.	
Si vous êtes patron, chef d'établissement, dans une profession agricole, industrielle, commerciale, libérale, ou ouvrier à façon travaillant chez vous (voir la note au dos) : 1. Raison sociale, nom, adresse de l'établissement ou de l'entreprise que vous dirigez : Rue n° Commune de Arrondissement de A) Combien de personnes occupez-vous actuellement, { au total, dans cet établissement. } B) Êtes-vous ouvrier à façon travaillant chez vous : Nu rien écrire ci-dessous (réservé à l'agent recenseur). Né dans le dép ^s Sexe Nat. Âge Et. c.	Si vous travaillez sous la direction ou au service d'autrui, comme ingénieur, employé, ouvrier, journalier, garçon, apprenti, domestique, etc. (Voir la note au dos) : a) Nom et adresse du patron ou de l'entreprise qui vous emploie : Rue n° Commune de Arrondissement de b) Nature de la profession, de l'industrie, du commerce, de votre patron : c) Si vous êtes sans place ou (maladie ou d'invalidité) sans emploi, expliquez pour quelle raison régulière? cause de..... autre cause occasionnelle d'ouvrage? d) Depuis combien de jours êtes-vous sans place?	

DÉNOMBREMENT DE 1896.

NOTES EXPLICATIVES.

Un bulletin spécial doit être établi au nom de tout individu, homme, femme ou enfant sans aucune distinction, qui a passé la nuit du 28 au 29 mars dans la maison.

Le bulletin sera rempli par le recenseur lui-même ; s'il ne sait ou ne peut écrire, il le fera remplir par une autre personne.

Noms et prénoms. — On écrit lisiblement son nom sur la première ligne et, sur la seconde, ses prénoms ou surnoms. Il suffit d'indiquer parmi les prénoms ceux sous lesquels on est généralement désigné.

Sexe. — On écrit : masculin ou féminin.

Âge. — On indiquera le nombre d'années accomplies, non compris l'année en cours. — Pour les enfants de moins d'un an, on indiquera le nombre de mois et de jours.

Lieu de naissance. — Si le recenseur est né en France, il remplira les deux premières lignes de la réponse en indiquant dans quel département et dans quelle commune il est né. — S'il est né dans une colonie ou possession, il remplira la troisième ligne. — S'il est né à l'étranger, il indiquera, sur la quatrième ligne, la ville et le pays où il est né (*Manchester, Angleterre* ; — *Andrinople, Turquie* ; *Saragosse, Espagne*).

Nationalité. — Le recenseur écrit sur la première ligne : Français, ou sur la seconde : Naturalisé, selon qu'il est Français de naissance ou qu'il a acquis postérieurement la qualité de Français (par naturalisation, ou mariage pour les femmes). S'il est étranger, il indiquera sur la troisième ligne sa nationalité : *Allemand, Italien, Belge, Russe, etc.* Les individus de nationalité austro-hongroise devront préciser s'ils sont *Autrichiens ou Hongrois*.

État civil. — On écrit, suivant le cas, écrire : oui ou non, au regard de l'un des mots : *célibataire, marié, veuf, divorcé*. Les conjoints séparés doivent répondre : *marié*. — A la question : *Durée du mariage*, répondre par le nombre d'années écoulées depuis la célébration du mariage jusqu'au jour de recensement ou jusqu'à la mort du conjoint ou au divorce.

Nombre d'enfants par famille. — Le chef de famille (la femme si elle est veuve) inscrira au regard de cette question le nombre des enfants vivants (présents et absents, quel que soit leur âge), et issus tant du mariage actuel que des unions antérieures, s'il y a lieu.

Séjour. — Il suffit de répondre par oui à l'une des deux questions.

Profession, position ou occupation.

Les questions posées ont pour objet de rattacher les personnes exerçant une profession à l'entreprise qui leur fournit actuellement les moyens d'existence. Les personnes qui exercent plusieurs professions ne répondront qu'en ce qui concerne leur profession principale, c'est-à-dire celle qui leur prend la majeure partie de leur temps. Désigner la profession d'une manière précise et détaillée.

Patrons, chefs d'établissement.

On entend par établissement la réunion de plusieurs personnes travaillant ensemble d'une manière permanente, en un lieu déterminé, sous la direction d'un ou plusieurs représentants d'une même raison sociale. Le ou les chefs d'établissement, ceux qui dirigent le groupe devront, sur leur bulletin, indiquer :

- 1° La raison sociale de la maison ou de l'entreprise à laquelle ils appartiennent ;
- 2° Le nom et l'adresse complète de l'établissement qu'ils dirigent ;
- 3° Le nombre de personnes occupées au total comme employés, ouvriers, voyageurs, etc., sous leur direction, et rattachés à l'établissement. Si plusieurs établissements distincts appartiennent à une même compagnie, sont réunis sous une même raison sociale, ce n'est point le directeur général qui doit répondre à cette question, mais, pour chaque établissement, l'agent local qui dirige le personnel (chef de dépôt, chef de gare, ingénieur de fosse, gérant de succursale, etc.).

Travailleurs à domicile ou indépendants.

Ceux qui exercent un métier à domicile, ceux qui ne travaillent sous la direction de personne, doivent se considérer comme chefs d'établissement, et reproduire leur nom et leur adresse à gauche du bulletin. S'ils emploient des aides, même de leur famille, ils doivent en indiquer le nombre. Ces membres de leur famille doivent alors, bien entendu, indiquer, sur leur bulletin individuel, la profession qu'ils exercent auprès du chef de famille.

Employés et ouvriers.

Toute personne travaillant sous la direction d'autrui devra indiquer le nom de la maison ou de l'entreprise qui l'occupe, l'adresse complète de l'établissement où elle travaille. Les personnes dont la profession exige un déplacement continu, voyageurs, routiers, marins, etc., indiqueront l'adresse actuelle de l'établissement, du chantier, du dépôt, etc., auquel elles se rattachent, où elles reçoivent leur traitement ou leur salaire.

Les personnes qui, bien que vivant habituellement de l'exercice d'une profession comme employés ou ouvriers, sont actuellement sans place ou sans emploi, ne peuvent naturellement fournir ni nom, ni adresse d'une maison les occupant. Elles répondront néant aux questions correspondantes, et elles indiqueront à laquelle des causes indiquées est attribuable leur chômage. Elles indiqueront aussi depuis combien de jours elles sont sans place ou sans emploi.

EXEMPLES.

CHÉF D'ÉTABLISSEMENT.	EMPLOYÉS ET OUVRIERS.
<p>1^{er} EXEMPLE. — Profession : Propriétaire cultivateur.</p> <p>a) Dorvaing et Pravat, à Damville, arrondissement de Candia.</p> <p>b) Personnes occupées : 8.</p>	<p>Profession : Ouvrier agricole.</p> <p>a) Dorvaing et Pravat, à Damville, arrondissement de Candia.</p> <p>b) Cultivateur.</p>
<p>2^e EXEMPLE. — Profession : Ingénieur principal de la fosse Borel.</p> <p>a) Compagnie des mines de houille de Darr, fosse Borel, rue Mallard, n° 5, à Barroy, arrondissement de Liège.</p> <p>b) Personnes occupées : 20.</p>	<p>Profession : Piqueur de houille.</p> <p>a) Compagnie des mines de Darr, fosse Borel, rue Mallard, n° 5, à Barroy, arrondissement de Liège.</p> <p>b) Extraction de la houille.</p>
<p>3^e EXEMPLE. — Profession : Portefeuilliste.</p> <p>a) Porrot, rue de la Quinziole, n° 7, à Pours, arrondissement de Roubaix.</p> <p>b) Personnes occupées : Néant.</p> <p>c) Oui.</p>	<p>Profession : Apprenti en chapellerie.</p> <p>a) Néant.</p> <p>b) Néant.</p> <p>c) (Mortuaire). Oui.</p> <p>d) Depuis 12 jours.</p>
<p>4^e EXEMPLE. — Profession : Loueur de voitures.</p> <p>a) Sorat et C^o, rue Baras, n° 10, à Pondry, arrondissement de Franger.</p> <p>b) Personnes occupées : 45.</p>	<p>Profession : Cocher.</p> <p>a) Sorat et C^o, rue Baras, n° 10, à Pondry, arrondissement de Franger.</p> <p>b) Loueur de voitures.</p>

Les "gens sans place" étaient regroupés avec "les saltimbanques, bohémiens, vagabonds et filles publiques" dans les "sans profession", position ou occupation. Ils sont du côté du Code Pénal, de la maréchaussée et du dépôt de mendicité.

Cette "place" où loge un ou plusieurs ménages n'est plus la "maison commune" où régnait le "bon père de famille" du recueil de scénarios domestiques qu'est le Code Civil napoléonien. Ce dernier positionnait de la même manière domestiques et ouvriers; ils ressortaient tous du "contrat de louage de service" et la catégorie statistique apparaît ici comme une discrimination seconde permettant de séparer l'actif de l'inactif, l'ouvrier du domestique.

1896: C'est la première fois qu'apparaît le compte différencié "Chômeur" dans les recensements de la population:

Dans les années 1885-1891, se sont mis en place l'Office du Travail et le Conseil Supérieur du Travail qui étant le nouveau rattachement institutionnel de la S.G.F., ont donc la direction du recensement de la population.

L'Office s'intéresse aux troubles de l'Ordre économique-social. Il tient une comptabilité des arrêts de travail pour les grèves: ce n'est pas le désordre public qu'il enregistre alors, mais le temps perdu pour la production.

La Commission du recensement de la population de 1896 retient une définition du chômage, comme "suspension temporaire et accidentelle de travail dans un établissement", qui est proche de celle de la grève. Avec l'Office apparaît une gestion collective du Temps productif et de ces vacances inopinées causées par le manque d'ouvrage ou le conflit collectif.

Deux numéros du Bulletin Individuel du Dénombrement de 1896 diffèrent de celui de 1891, les n° 7 et n° 9. Au numéro 7, il n'est plus demandé pour leur décompte que les enfants soient "légitimes", le numéro 9 est complètement transformé. Au lieu du chef de ménage, c'est le Patron, le Chef d'établissement ou d'entreprise, qui constitue - à l'échelon moléculaire- l'instance de direction locale que le recensement fédère. Il commande et occupe des subordonnés. Rapport de subordination qui va être la définition adoptée comme caractéristique du contrat de travail. Une adéquation se forme entre la discrimination juridique et statistique. Il y a cependant un résidu statistique : les "sans place ou sans emploi".

DÉPARTEMENT

DÉNOMBREMENT DE 1936

QUARTIER

ARRONDISSEMENT

BULLETIN INDIVIDUEL

d.

RUE

d.

COMMUNE

N°

d.

Il doit être établi un bulletin pour chaque personne qui a passé dans la maison la nuit du 7 au 8 mars 1936, même pour les ENFANTS EN BAS AGE.
(Voir au verso les notes explicatives).

1. Nom Prénoms Sexe (La femme mariée inscrira le nom de son mari et le fera suivre de son nom de jeune fille.) (Masculin ou Féminin).	
2. Né en l'année 1....., le..... du mois de..... dans la commune d..... Département, colonie ou pays étranger.....	
3. Êtes-vous { Français de naissance ? ou naturalisé Français ? Étranger ? de quel pays ?	
4. a. Êtes-vous : célibataire ? marié ? veuf ? divorcé ?	
4. b. En quelle année vous êtes-vous marié ? (Indiquer, s'il y a lieu, les années des mariages successifs.)	
4. c. Combien avez-vous eu d'enfants nés vivants ? Encore vivants ? Morts (mort-nés non compris) ?	
4. d. Age en années des enfants encore vivants ?	
5. Habitez-vous dans la commune où vous êtes recensé ? Sinon, dans laquelle ?	
6. Savez-vous à la fois lire et écrire ?	
7. a. Quelle est votre profession principale ? (Les femmes qui n'exercent aucune profession et ne font que leur ménage, répondent « non ».)	
7. b. Si vous exercez une autre profession, laquelle ?	
(Indiquer la profession, l'industrie, le commerce, sous une forme précise et détaillée ; si vous n'exercez aucune profession, répondre « non » et ne pas répondre aux questions suivantes.)	
8. — Renseignements sur la profession ou l'industrie principale à la date du recensement :	
Si vous êtes patron, chef d'établissement, dans une profession agricole, industrielle, commerciale, libérale ou ouvrier à façon travaillant chez vous, répondre aux questions suivantes. (Voir la note au dos) :	Si vous travaillez sous la direction ou au service d'autrui, comme ingénieur, employé, ouvrier, journalier, garçon, apprenti, domestique, etc. (Voir la note au dos) : (Les ouvriers à façon à domicile doivent s'inscrire dans la partie gauche).
a) Raison sociale, nom, adresse de l'établissement ou de l'entreprise que vous dirigez :	a) Nom et adresse du patron, de l'entreprise, de l'administration qui vous emploie :
Rue....., n°.....	Rue....., n°.....
Commune d.....	Commune d.....
Arrondissement d.....	Arrondissement d.....
b) Combien de personnes occupez-vous actuellement, au total, dans cet établissement ? (Ne pas comprendre les patrons, ni les ouvriers à domicile, ni les domestiques exclusivement attachés à la personne.)	b) Nature de la profession, de l'industrie, du commerce de votre patron ou de l'administration qui vous emploie. }
c) Êtes-vous ouvrier à façon travaillant à votre domicile ?	c) Si vous êtes sans emploi. Depuis combien de jours ?
	Est-ce pour cause de maladie ?

Recueilli, contrôlé et complété par l'agent recenseur soussigné,

LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION DE L'ENTRE-DEUX GUERRES :
LE DÉVELOPPEMENT DES « OUVRIERS ET EMPLOYÉS SANS EMPLOI » (suite et fin)

C. — CHÔMEURS

« On ne considère comme chômeurs que les employés et ouvriers travaillant d'ordinaire dans un établissement et qui, au moment du recensement, sont depuis un certain nombre de jours sans place ou sans emploi.

« Un chef d'établissement ou un travailleur isolé n'est jamais un chômeur. Si, par exception, des bulletins de ces catégories indiquent une durée de chômage supérieure à l'an ou un âge supérieur à 60 ans, classer ces bulletins dans la catégorie C 1 (sans profession).

« Un salarié donnant l'adresse de son patron et ayant répondu seulement *oui* à la question « êtes-vous sans emploi ? » n'est pas chômeur, mais doit être joint à l'établissement. Un salarié donnant l'adresse de son patron et ayant répondu à la question « êtes-vous sans emploi ? » par l'indication d'une durée supérieure à huit jours : par ex. : 10 jours, 1 mois, 6 mois, doit être compté comme chômeur.

« Un salarié en chômage depuis 2 ans et plus (ou depuis 1 an et plus s'il a plus de 60 ans) est considéré comme sans profession.

« Un mutilé de guerre indiquant plus de 6 mois de chômage est considéré comme retraité. Une femme mariée en chômage depuis son mariage n'est classée aux chômeurs que si cette durée est inférieure à 3 mois.

« Inscrive à gauche le numéro d'industrie de la profession individuelle déclarée et dans la partie inférieure droite du bulletin les lettres « CH ». On inscrit le numéro de la profession individuelle du chômeur et non pas celui de la profession collective exercée dans l'établissement où il travaillait avant d'être en chômage. »

1. Il faut donc être employé ou ouvrier, c'est-à-dire :

● Avoir déclaré une profession à la question 7. Le bulletin individuel précise dans ses « notes explicatives » au verso : « Pour les personnes sans profession, les propriétaires ou rentiers vivant exclusivement de leurs revenus, les femmes faisant exclusivement leur propre ménage, les enfants ne gagnant pas encore et n'étant pas en apprentissage chez un patron, répondre « Néant » ;

● Ne pas être classé en chef d'établissement ou travailleur isolé. Une instruction complémentaire du recensement de 1936 précise que les commerçants négociants, les industriels se déclarant en chômage, en faillite ou que leur maison est fermée seront classés à « Rentier » sauf si un indice quelconque permet de considérer qu'il s'agit d'un employé ou d'un ouvrier, auquel cas son bulletin sera noté chômeur.

2. Un critère de durée dans la position de sans emploi est introduit.

● Une durée minimale de 8 jours est nécessaire pour être classé comme chômeur pour les salariés qui ont donné l'adresse de leur patron et répondu « oui » à la question « Êtes-vous sans emploi ? » Dans le cas contraire (ou s'il n'ont donné aucune indication de durée), le fait d'avoir déclaré l'adresse d'un patron prime; ils sont joints à l'établissement correspondant et reclassés ouvriers ou employés.

● Une durée maximale est imposée :

Un salarié en chômage depuis 2 ans et plus (ou depuis 1 an s'il a plus de 60 ans) est considéré comme sans profession.

L'imposition de cette durée maximale est une tentative approximative pour tenir compte du fait qu'il était peu vraisemblable, dans les conditions socio-économiques de l'époque, de rester sans travail plus de deux ans. Dans le cas des salariés de 60 ans, les statisticiens auraient tenté de pallier l'absence d'une position statutaire de retraité qui aurait pu être déclarée comme telle par les intéressés. C'est en avril 1930 seulement qu'est votée la loi sur les assurances sociales, mais, imparfaite et restrictive dans son application, elle ne fait que préfigurer l'avènement en 1945 de la Sécurité sociale.

3. L'adjonction d'une sous-question « Est-ce pour cause de maladie ? » indique que le mot de chômage ne se dégage pas encore dans le questionnaire de son sens ancien de suspension du travail. On chôme quand on ne travaille pas.

Instructions aux agents et signification des chiffres obtenus.

Découper une population de chômeurs dans un ensemble de déclarations individuelles, matière sur laquelle travaillent les statisticiens recenseurs, suppose que ceux-ci prennent position sur des questions de frontière. De plus, leurs choix doivent pouvoir se traduire par des instructions facilement exécutables par le personnel de dépouillement.

Notre étude permet de comprendre comment, dans la réalité socio-économique des années trente, s'effectue le processus social de catégorisation qui aboutit à la définition d'une position de « chômeur ». Deux grandes questions sont au centre de ce processus : le type de lien établi entre l'ouvrier et l'entreprise; le rapport au temps, particulièrement au temps de travail. La position de chômeur apparaît lorsque, simultanément, le lien avec l'entreprise devient plus collectif et institutionnel et que se met en place un découpage strict du temps qui sépare le travail du non-travail et lie temps et quantité de travail.

Lorsque, arrivé au terme de cette étude, nous nous tournons vers le travail de catégorisation effectué par les statisticiens de la Statistique générale de la France, il est tout à fait remarquable de constater que les mêmes principes y sont à l'œuvre. Que se passe-t-il en effet dans la chaîne de dépouillement des recensements ?

Au sein des professionnels, le sous-ensemble des catégories « ouvriers », « employés », « chefs d'établissement » est séparé du sous-ensemble « isolés » et « chômeurs » par la détermination d'un lien physique avec un établissement. La catégorie « chômeurs » est distinguée de la catégorie « isolés » à partir de la déclaration d'un temps de chômage : si vous êtes sans emploi, depuis combien de jours ? La longueur du temps déclaré est utilisée comme critère de tri, les bulletins à durées courtes sont réintégrés parmi les ouvriers et employés; ceux à durée « trop » longue sont reclassés parmi les non-professionnels.

Ceux qui ne sont pas insérés professionnellement dans une organisation découpée du temps ne peuvent accéder, aux yeux du statisticien, à la catégorie des chômeurs. Il en est ainsi des ouvriers à domicile ou des salariés à emploi irrégulier dont la quantité de travail est fluctuante et intermittente : « En ce qui concerne les ouvriers à domicile, une enquête sur leurs chômages est en réalité une enquête sur la quantité de travail qu'ils trouvent à exécuter. On ne peut espérer obtenir par le recensement des renseignements précis sur la quantité de travail, le sujet est trop complexe » (Rapport de la Commission statistique du chômage à la session de 1905 du Conseil supérieur de la statistique).

Cette homologie de structure entre le champ de définition des catégories statistiques et le champ social réel souligne combien les catégories statistiques sont partie intégrante de leur époque. Le bon usage des chiffres que produit la catégorisation statistique n'est possible qu'accompagné d'une compréhension globale de leurs conditions historiques et sociales de production. C'est la démarche que nous avons cherché à suivre dans cette étude.

Ils sont ventilés en malades ou invalides, chômeurs de morte saison régulière et ceux de manque accidentel d'ouvrage.

Ne sont cependant comptabilisés comme chômeurs, que les bulletins répondant à certains critères, lors du dépouillement:

1°) Ne pas avoir indiqué de patron,

2°) Avoir indiqué un nombre de jours de chômage,

3°) N'être pas invalide, infirme ou âgée de plus de 65 ans,

4°) Ne pas être au chômage depuis plus d'un an. Les chômeurs d'un an et plus sont considérés dans un compte séparé. La commission estime que "la plupart de ces personnes n'exerceront plus leur profession".

Le recensement de 1896 conclut: "Il est difficile de fixer un chiffre certain: disons que le nombre des employés et ouvriers sans emploi est compris sans doute entre les limites 250.000 et 300.000".

Pour les recensements, la catégorie "chômeurs" va se constituer par la fixation progressive de ces critères encore mal délimités en 1896. Ce qui va se faire progressivement.

1936:

Le chômeur, au sens du recensement de 1936 est défini au verso de la feuille (10). Il est issu du développement de ces critères de tri qui sont apparus en 1896.

Il y a très peu de différence avec 1896. La référence à la "place" a totalement disparue; il ne reste plus que "l'emploi". La "morte-saison régulière" est aussi disparue. Les juristes allemands des années 20, parlèrent les premiers de "chômage partiel" et "d'intempéries". Dans la législation française, c'est un décret du 6 Mai 1939 qui introduira une définition juridique du chômeur et du chômeur partiel.

Dans la catégorie chômeurs, il y a en 1936 864.000 personnes: hommes à 72%, adultes - à 71% entre 21 et 59 ans - et employés dans l'industrie.

Dans le même recensement, la population active occupée diminue de 1.760.000 personnes.

(10): Ici, page 15.

Pourtant, aucune relation causale simple n'apparaît entre l'accroissement de chômage et la baisse de l'emploi à un niveau départemental, d'après l'étude de Robert SALAIS, parue dans la revue Economie et Statistique, en 1983.

Dans les départements d'industrialisation rurale, le chômage recensé est très faible. Par contre, il est élevé pour les grandes villes comme Marseille, Paris. Il est plus élevé - à taux d'industrialisation comparable - dans le département le plus urbanisé. Sous le chômage recensé, il y a une carte urbaine, les villes étant centres de distribution de secours et de placement et une carte du salariat de grand établissement. Pour les zones de petit établissement et de travail à domicile, la condition salariale n'est pas vécue comme définitive; la perte d'emploi n'amène pas à une déclaration de chômage au recensement. Il existe deux procédés principaux pour obtenir le chiffre des chômeurs:

- par les registres des secours distribués,
- par les déclarations au recensement.

L'écart entre le chiffre "chômeurs secourus" et "chômeurs recensés" diminue à mesure que l'on passe des départements ruraux aux départements industriels, puis urbains. Il est toujours plus important pour les femmes que pour les hommes.

Le chiffre du chômage recensé repose sur une distorsion, une anamorphose de la carte de France autour des positions urbaines, lieux privilégiés de déclaration du chômage recensé.

Le fait même qu'on ait deux registres pour le chômage n'est pas ici une mauvaise chose: en composant, en superposant en quelque sorte, on peut avoir une cartographie plus riche, contrastée et nuancée; on peut s'appuyer sur les décalages provoqués par les supports institutionnels, sur les défauts inhérents à toute déclaration d'une personne.

Rien, donc, dans ces résultats de la démarche ivre d'un relativisme: au contraire, le récit historique, en assurant ses marques, gagne en définition.

QUELQUES DIFFERENCES ENTRE LE METIER D'HISTORIEN AUJOURD'HUI ET AU
DEBUT DE CE SIECLE:

1°) Les politiques s'indexant sur des indices synthétiques sont problématisées.

WEBER s'inquiétait d'une rationalisation envahissante et inéluctable, tandis que LEVASSEUR montrait dans des leçons de choses, la courbe du progrès identifiée avec celle du Commerce Extérieur, ou de la production sidérurgique. L'eschatologie et le chiliasme statistique sont, pour nous, déclarations d'acteur historique.

2°) La saisie des multiplicités, facilitée -ou non- par des machines automatiques, peuvent faire partie de notre propre habilité; un tour de main, dont nous pouvons aussi apprécier la mise en oeuvre par les acteurs historiques.

Réduire le multiple à l'un par le recours, par exemple, à une moyenne, voilà l'appareillage mathématique tel que le percevait BERR en son temps. Aujourd'hui, nous explorons le multiple par approximation. D'autre part, la saisie des multiplicités est elle-même pratique historique, et par conséquent, matière à enquête historique. Stephen Jay GOULD apprécie l'usage d'une partie de ces techniques dans La mal-mesure de l'homme (Ed. Ramsay, 1983) en retraçant l'histoire de la psychométrie.

3°) Il y a pour nous d'autres réalités que les réalités vitales. L'historien est détaché d'un projet de constitution d'une écologie humaine ou d'une psycho-physiologie.

Les cartes, les dynamiques acquièrent une réalité; on peut appeler cela informatisation de la société. L'historien se doit de décrire les jeux de relation avec celles-ci. Le récit historique permet de rendre compte de l'affrontement des acteurs, une fois que le voyageur historien est "dans le bain", a cherché un point de vue, certes imaginaire et immatériel, surplombant les combats qu'il décrit. Thucydide suffit... en quelque sorte.